

RAPPORT D'ENTRETIEN DU 01 MARS 2007

En réponse à l'invitation de l'association SOLIRARITE-MAKEPE village, le WCIC représenté par maître Mirabelle KWECHIE et Céline EVINEBA, a fait un entretien dont le thème portait sur les « **Droits Patrimoniaux de la Femme** ».

Il est 20h30min lorsque nous arrivons à Maképé village au domicile de la présidente du groupe de Femme dénommée SOLIDARITE-MAKEPE village.

Nous avons trouvé une dizaine de Femmes de profession et d'origine diverses.

Madame la Présidente de la SOLIDARITE-MAKEPE, après nous avoir reçu, nous remercie et nous introduit auprès des membres présentes et nous donne la parole pour exposer sur le thème sus évoqué.

Maître Céline EVINEBA après présentation du centre et ses objectifs, a quant au thème expliqué ce qu'on entend par : **Droits Patrimoniaux**.

-droit de la femme sur le patrimoine familial

- la gestion du patrimoine par la femme :
 - a) selon le type de régime matrimonial
 - b) dans le régime de la séparation des biens (chaque conjoint administre librement ses biens)
 - c) dans le régime de la communauté, il s'agit d'une administration conjointe.

Elle a ensuite donné la parole à maître Mirabelle KWECHIE dont l'intervention portait sur les **Droits patrimoniaux de la Femme** en cas de dissolution de la communauté.

Il a été noté que la Femme est discriminée lorsqu'il est question de partage ou de liquidation de la communauté qui a existé entre les époux :

- a) lorsqu'il y a dissolution du mariage par le divorce, la Femme a droit à une partie à une partie des biens lorsqu'il s'agit du régime de la communauté -----.

Dans le régime de la séparation des biens, elle entre tout simplement en possession de ses biens.

Lorsqu'il y a dissolution par décès du conjoint, la loi prévoit le droit de l'usufruit. Et selon que l'on est devant le juge de droit traditionnel ou de droit civil, le partage de la communauté n'est pas le même.

Il faut ajouter également que la Femme vient en 6^{ème} position dans l'ordre des successibles.

Après le brillant développement, nous avons procédé au jeu questions-réponses. Nous avons noté d'enquêter les Femmes quant à cette position éloignée dans l'ordre des successibles.

Le problème du partage entre les enfants légitimes et ceux naturels reconnus par les pères. Les questions des participantes étaient très nombreuses et intéressantes.

Nous avons arrêté et incité les Femmes à venir au centre en cas de problèmes. Les Femmes de SOLIDARITE-MAKEPE village ont beaucoup apprécié cet entretien.

Nous nous sommes séparés aux environs de 23 heures.

ME Mirabelle KWECHIE